



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 mars 2023 à 13 h 15 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, Frédérique Delisle, Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Luc Beaudoin, directeur, Police, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Denis Doucet, directeur, Sécurité incendie, Marie-France Laviolette, directrice adjointe, Ressources humaines, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Mario St-Pierre, directeur, Finances

CAUP20230321-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 mars 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

1.1 Projet numéro 133014 - Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que l'ordre du jour ne comprend pas son avis de proposition sur le BTI puisque sa proposition reviendra au prochain conseil. Elle précise qu'il a été entendu qu'il n'y aura pas d'épandage d'ici la prise de décision dans ce dossier.

3.5 Projet numéro 132826 - Dérogation mineure - Exempter le projet de construction d'une habitation multifamiliale de l'obligation de fournir six cases de stationnement intérieures - 40, rue Chauveau - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Jocelyn Blondin

Monsieur le conseiller Jean Lessard exprime son possible conflit d'intérêts quant à cet item.

4.1 Projet numéro 132770 - Seconde résolution - PPCMOI - Construire une habitation unifamiliale isolée - 12, rue Derwin - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si le demandeur, lors du dépôt de sa demande, était au courant du règlement de zonage en vigueur dans ce secteur. L'administration répond que cette information n'est pas disponible relativement à ce dossier.

5.1 Projet numéro 131029 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 183-21-2023 modifiant le Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau dans le but d'autoriser le cochon miniature comme animal domestique

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne sur les modifications proposées dans le projet de règlement. Il demande si la limite est d'un seul cochon miniature par foyer. Monsieur Luc Beaudoin confirme sa compréhension.

En outre, il constate que l'article 24 est modifié afin de supprimer le droit de garde en zone agricole. Monsieur Luc Beaudoin précise que si l'animal se trouve à l'extérieur en zone non urbaine, cet article n'est pas applicable. Le citoyen devra enregistrer le cochon miniature en zone urbaine.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si une source vétérinaire a statué sur la demande de modification réglementaire afin de confirmer que les infrastructures pour les animaux de compagnie sont en mesure d'accueillir cette modification.

En réponse, monsieur Luc Beaudoin indique que le SPVG a travaillé avec la SPCAO afin d'élaborer cette modification réglementaire. Ils ont fait des comparables avec d'autres villes et municipalités ayant adopté des modifications similaires. Toutefois, il y a eu aucune consultation spécifique auprès de vétérinaires et experts du domaine.

Au surplus, monsieur le conseiller Mike Duggan demande si un processus d'inspection est mis en place afin de s'assurer que la garde des micro-cochons est conforme à la réglementation.

À cette question, monsieur Luc Beaudoin précise qu'aucun suivi systématique n'est effectué, mais que des suivis ponctuels seront faits au besoin.

Monsieur le conseiller Mike Duggan comprend que le micro-cochon sera maintenant considéré comme un animal de compagnie. Suivant ce statut, est-ce que ce dernier aura quelconque une protection? Par exemple, le cochon miniature pourrait-il être mangé par la suite?

Monsieur Luc Beaudoin semble surpris de la question et mentionne ne pas avoir la réponse à cette question.

6.1 Projet numéro 132777 --> CES - Règlement numéro 875-2-2023 modifiant le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but d'augmenter les possibilités de candidature

Intervention de monsieur le conseiller Edmond Leclerc qui exprime sa crainte par rapport à ce changement réglementaire. Il se dit d'accord avec le volet permettant d'élargir les possibilités de candidatures pour les camions cuisines. Toutefois, il émet certaines réserves relativement à l'autorisation des bars laitiers dans les camions cuisine. Selon lui, il existe une nuance importante en matière de concurrence. Le camion cuisine est en concurrence indirecte avec les restaurants. D'autre part, il croit que si la vente de crème glacée est permise dans les camions cuisine, la concurrence sera directe avec les crèmeries qui offrent sensiblement le même genre d'expérience. Il est d'avis que cela créera une concurrence plus directe. Il n'est pas à l'aise d'ajouter la vente de crème glacée à la modification proposée. Il demande s'il est possible de procéder avec un amendement dans ce contexte.

Suivant la proposition d'amender le règlement, monsieur le conseiller Daniel Champagne se questionne sur la différence de traitement entre une friterie et une crèmerie.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc donne quelques précisions à ce sujet. Il indique qu'un des lieux proposés pour installer un camion cuisine est situé tout juste à côté d'une crèmerie. L'expérience offerte par cette crème est sensiblement la même que celle qui pourrait être offerte par un camion cuisine. Ajouter cette spécification dans le règlement n'est pas nécessaire selon lui.

Monsieur le conseiller Denis Girouard se dit inconfortable avec la proposition de règlement. La demande de permis pour un camion de rue est très complexe. Il y a de l'inconfort quant à la vérification qui est effectuée sur le terrain quant à la disposition et la salubrité des véhicules. Il est d'avis qu'il y a une perte de contrôle en la matière.

Monsieur Carl Beauchemin indique qu'il vérifiera la procédure afin de modifier le projet de règlement afin de retirer l'aspect « crème glacée » du projet de règlement.

Sur le même sujet, monsieur le conseiller Steve Moran est d'accord avec la modification proposée par monsieur Leclerc. Les ajustements faits dans le processus démontrent une certaine amélioration. Il est sensible à la question de la compétition directe que pourrait subir le bar laitier. Il aimerait savoir d'où vient cette demande de modification du règlement?

Monsieur Carl Beauchemin répond que la demande est issue du milieu et dans le cadre des consultations, les associations de commerçants avaient soulevé la possibilité d'ouvrir les candidatures aux bars laitiers.

Madame la mairesse France Bélisle dit avoir un certain malaise à ce qu'on stigmatise un bar laitier. Elle se demande si l'enjeu n'est pas d'avantage la proximité des camions cuisine avec un restaurant. L'enjeu n'est pas ce qui est vendu, mais bien l'emplacement où ce camion pourrait se situer.

Monsieur le conseiller Denis Girouard aimerait savoir si la limite de permis émis est touchée par cette modification et s'il va y avoir une section différente pour les camions de crème glacée. De plus, il veut savoir qui fait les vérifications de permis sur le terrain.

Monsieur Carl Beauchemin précise qu'il n'y a pas de séparation entre les différents camions cuisine. Au niveau du contrôle, c'est le SUDD qui fait les vérifications sur le terrain. En complément, madame Catherine Marchand mentionne que dans le règlement, les emplacements qui font l'objet d'appel de propositions sont déterminés par le comité exécutif à la suite d'une consultation avec les associations de commerçants.

En réponse à la demande de monsieur le conseiller Edmond Leclerc, l'administration est d'avis que l'amendement dénature l'objet du règlement proposé, le considérant principal indique l'augmentation des camions cuisine en acceptant les bars laitiers.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc en prend acte et mentionne qu'il votera contre la modification règlementaire à la séance du conseil.

9.1 Projet numéro 132507 - Adoption du plan de travail 2023 de la Commission du développement du territoire et de l'habitation

Monsieur le conseiller Steve Moran a des questions sur ce plan de travail. À l'époque, il avait été question d'une consultation sur le secteur Carrière – Brasserie puisque le site Guertin est visé.

Madame Marchand indique que le site Guertin fait partie de la réflexion sur le PPU centre-ville. Cette consultation devra être intégrée dans cette révision.

9.2 Projet numéro 132648 - Nomination d'une membre citoyenne à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon a une interrogation sur processus suivi quant à la sélection de la citoyenne qui siègera sur cette commission.

Madame la conseillère Olive Kamanyana explique que lorsqu'il y a une ouverture de poste, on conserve les noms des candidats qui ont appliqué. Nous sommes retournés dans les candidatures et il a été déterminé que cette personne se qualifiait pour ce poste.

9.12 **Projet numéro 133030** - Avis de la Ville de Gatineau en vertu de l'Article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique concernant le projet de planification des besoins d'ajout d'espace 2024-2034* du Centre de services scolaire des Portages-de-L'Outaouais (CSSPO)

Madame la conseillère Anik Des Marais prend la parole. Elle aime l'idée de protéger les parcs et de construire des écoles en hauteur. Pour le parc Allen, il y a un projet en développement qui prévoyait d'offrir une partie du terrain pour une école. Est-ce que l'on doit informer le ministère de cette proposition?

Monsieur Carl Beauchemin indique que lors de cette analyse, la Ville tente de déterminer des secteurs et pas nécessairement des sites spécifiques. Dans ce cas-ci, le promoteur est conscient que le besoin d'école est requis, le dossier est en discussion avec le centre de service à cet effet.

22.1 **Projet numéro 132711** - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport d'activités 2022 du plan de mise en œuvre

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le rapport n'était pas détaillé. Il constate qu'il y a une problématique dans la réalisation des plans particuliers d'intervention pour les risques élevés pour un enjeu que le service d'incendie a dû faire face.

Monsieur Denis Doucet explique que la problématique était dans la nouvelle façon de faire. Le service a procédé par envoi postal à des responsables de bâtiments et il y a eu peu de retour. C'est le personnel qui se déplace sur les lieux pour obtenir les informations pertinentes sur les immeubles visés. C'est ce qui a occasionné le retard mentionné dans le projet de résolution.

23.4 **Projet numéro 132902** --> **CES** - Modifications à la structure organisationnelle - Service de l'eau et des matières résiduelles

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Ce sont deux préposés à la réglementation qui s'ajoutent par cette modification de la structure. Il comprend qu'en hiver on pourra faire une meilleure surveillance des compagnies privées qui mettent la neige dans la rue et sur les trottoirs. En été, on va appliquer le règlement sur les nuisances en été. Il souhaite savoir quelles sont les nuisances concernées?

Madame Chantal Marcotte indique que le Règlement sur les nuisances comporte différents articles et ces préposés vont devenir permanents. Les nuisances concernent tout ce qui touche à la propreté de la Ville, notamment, graffiti, hautes herbes, pancartes, etc.

24.4 **Projet numéro 132920** --> **CES** - Politique municipale PO-057 - Gestion des excédents de fonctionnement - Surplus affectés et non affectés

Madame la mairesse France Bélisle indique que l'adoption de cette politique est une bonne nouvelle, elle permet de dépolitiser les débats sur les excédents de fonctionnement et surtout de les centrer sur le programme du conseil. C'est la première politique du genre depuis la fusion et on s'est inspiré des autres villes qui ont une politique de gestion des excédents similaire.

26.1 **Projet numéro 132958** - Déclaration visant l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il est satisfait de l'avènement de cette déclaration au conseil municipal et que la Ville entérine cette déclaration. Il est curieux de savoir d'où vient cette initiative. De plus, il souhaite peut-être proposer un amendement pour demander une analyse afin de savoir quelles sont les obligations et responsabilités de la Ville si cette déclaration est adoptée.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que le timing est excellent pour le conseil avec le Grand Rassemblement de cette semaine. Le Grand rassemblement a lieu à la suite du rapport publié il y a quelques années sur Vérité et Réconciliation. Le premier sommet entre les nations autochtones et les municipalités a été organisé par la Ville de Montréal. À ce moment-là, elle avait adopté la Déclaration des Nations Unies, c'est ce qui a donné l'inspiration de faire la même chose au conseil municipal de ce soir. Elle mentionne que la proposition de monsieur Moran est intéressante et elle est prête à la soutenir. Cependant, elle croit que dans le cadre du Grand rassemblement de cette semaine il y aura un certain nombre d'annonces sur les engagements de la Ville et les préoccupations soulevées pourraient s'inscrire dans ces annonces.

Monsieur le conseiller Steve Moran présume que le conseil municipal va mettre en application les principes édictés dans la Déclaration. Toutefois, il faudrait savoir ce qui est mis en application exactement.

En complément, la mairesse France Bélisle ajoute que cette Déclaration se veut un guide dans la prise de décision par le conseil de municipal. Ce qu'on souhaite est d'aller plus loin et de s'attacher à cette déclaration pour la faire vivre à l'intérieur de l'organisation.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend la parole et abonde dans le même sens que la proposition de monsieur le conseiller Steve Moran. Dans le sommaire, il faut savoir quels sont les impacts réels pour la Ville d'adopter une telle déclaration. Cela nécessite un sommaire qui expose ces impacts et analyses sur la Ville. Il demande que ces éléments se retrouvent dans les sommaires déposés en appui des résolutions de ce genre.

36.1 **Projet numéro 133047** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-30-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de modifier le rapport « espace bâti/terrain » et d'ajouter des usages commerciaux, industriels et agricoles dans l'Aéroparc et dans le parc d'affaires des Hautes-Plaines

36.2 **Projet numéro 133051** - Projet de Règlement numéro 532-30-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de modifier le rapport « espace bâti/terrain » et d'ajouter des usages commerciaux, industriels et agricoles dans l'Aéroparc et le parc d'affaires des Hautes-Plaines

36.3 **Projet numéro 133052** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 530-5-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 530-2020 dans le but de mettre à jour la définition du groupe d'usages « Agricole (A) »

36.4 **Projet numéro 133053** - Projet de Règlement numéro 530-5-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 530-2020 dans le but de mettre à jour la définition du groupe d'usages « Agricole (A) »

Intervention de madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet. Elle est contente de l'ajout des usages agricoles dans les zones industrielles. Ces usages permettent spécifiquement l'agriculture intensive dans de petits espaces et permettent de nouvelles technologies. Elle a des questionnements qui subsistent. Outre les cultures végétales et l'aquaponie, elle souhaite confirmer sa compréhension et que dans la culture végétale, on compte aussi la culture de champignons. De plus, dans les cultures urbaines, on voit de plus en plus l'émergence de culture d'insectes, qui n'est pourtant pas proposée dans la modification règlementaire.

Monsieur Carl Beauchemin mentionne que la culture de végétaux inclut la culture de champignons au même titre que la culture de légumes. Au niveau des insectes, l'administration n'a pas procédé à des analyses détaillées, on parle uniquement de culture de végétaux. La notion d'élevage ou de culture d'insectes pourrait faire l'objet d'un amendement subséquent.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si toutes les vérifications ont été effectuées pour s'assurer que les toutes propositions ont été analysées

Madame Catherine Marchand indique que la demande est venue d'entreprises qui se cherchaient à se loger à Gatineau pour faire de la culture abritée. Il n'était pas question de concurrencer en autorisant la culture de sol à l'intérieur du périmètre urbain. On a examiné les autres usages potentiels en regardant les autres villes. La question des insectes n'est pas apparue sur le radar lors de notre étude. Nous n'avons pas examiné cette question.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet fait part de son souhait d'ajouter cet usage au projet de règlement actuel.

Madame Catherine Marchand prend acte de la demande et mentionne que l'administration va revenir au Comité consultatif agricole pour le présenter. Il n'est pas possible de le faire dans l'immédiat en termes de procédure puisqu'il faut définir correctement l'usage et, pour l'instant, l'administration n'a pas la connaissance pour rédiger le cadre réglementaire applicable.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin a une question complémentaire. Il mentionne que plusieurs entrepreneurs vivent de cette culture et il se demande combien de temps est nécessaire pour qu'un éleveur d'insectes puisse obtenir un permis. Pouvons-nous avoir une usine d'insectes rapidement vu que cet usage n'est pas précisé dans le règlement.

Monsieur Carl Beauchemin explique qu'il faudrait procéder avec une analyse détaillée du projet. Puisque c'est un usage qui n'est actuellement pas autorisé, il faudrait procéder par une modification de zonage et ou PPCMOI et les délais applicables. De ce fait, il y aura un délai supplémentaire de quelques mois.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que le quartier des Hautes Plaines n'a jamais été aussi populaire. Cette modification réglementaire n'a rien à voir avec le QG de police et ce n'est pas un changement de zonage en ce sens. Elle souhaite rassurer les citoyens que le dossier n'a rien à voir avec le QG. Elle demande si les citoyens peuvent s'opposer au règlement de zonage.

Monsieur Carl Beauchemin confirme que la proposition de modification réglementaire n'a aucun lien avec le dossier du QG. Pour le processus, comme on ajoute des usages, ce sont des règlements assujettis aux personnes habiles à voter à l'exception de la modification au règlement du Plan d'urbanisme.

Madame la conseillère Anik Des Marais est d'avis que la réglementation doit être modifiée rapidement afin d'autoriser l'usage d'élevage d'insectes. Il faut agir rapidement et être agile face à un projet innovateur. Il y a des enjeux agricoles, puisque cet aspect est moins bien pourvu à la Ville de Gatineau.

36.8 Projet numéro 132925 - Désignation d'un représentant de la Ville de Gatineau à titre d'administrateur au conseil d'administration du Centre de justice de proximité de l'Outaouais

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que suivant le rôle dévolu aux élus dans le cadre des demandes de révision des décisions du Comité sur les demandes de démolition, cette désignation est bien venue. C'est M^e Christian Tanguay qui siègera au Centre de Justice de Proximité. Elle trouve cela rassurant pour que les personnes qui sont entendues par le conseil que ces derniers soient bien outillés afin d'être représentés adéquatement. Cette nomination permet plus de fluidité entre la Ville et les partenaires.

36.10 Projet numéro 133080 - Mandater l'administration à tenir une démarche de consultation publique pour le projet du quartier général de police

Madame la conseillère Olive Kamanyana fait une proposition d'amendement afin d'ajouter le site Gréber lors de la consultation publique qui aura lieu dans ce dossier. La proposition est appuyée par madame la conseillère Anik Des Marais. Les modifications proposées sont les suivantes :

- Modification du quatrième « Considérant » qui se lit ainsi :

« **CONSIDÉRANT QU'**une présentation a eu lieu le 1^{er} mars dernier au comité plénier et que le conseil a choisi d'abord d'écarter le site Guertin, puis de mettre de l'avant le site du boulevard de la Technologie; »

- Modifier le « Résolu que » afin qu'il se lise ainsi :

« **ET RÉSOLU QUE** ce conseil :

- mandate l'administration à engager des ressources externes indépendantes afin de :
- Tenir une démarche de consultation publique au printemps 2023 sur le projet de quartier général de police;
- La démarche doit inclure une analyse du projet qui détaillera: le besoin, les coûts, les différentes composantes du projet; ainsi que les scénarios et les coûts de renonciation pour chacun des cinq terrains envisagés, ainsi que le site du 590 boul. Gréber;
- mandate l'administration à présenter et faire entériner la démarche de la consultation publique au comité exécutif et au comité plénier. »

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que les élus ne sont pas des experts et que l'expertise relève des experts qui feront l'analyse du dossier. Selon lui, l'ajout du site Gréber ne cause aucun problème et souhaite que le processus consultatif suive son cours. Il souhaite rigoureusement que le processus ne soit pas une démarche bidon. À partir du moment où le conseil municipal souhaite aller dans la sphère publique, le point de départ doit être le même point de départ que celui qui été présenté aux élus. Il comprend que c'est ce qui est souhaité par madame Kamanyana.

Il profite de l'occasion pour prendre un engagement à l'effet que peu importe les résultats de cette consultation, il va les respecter et que ces derniers influenceront sa position plus tard. Il espère que la Ville tiendra une vraie consultation et que l'on sera à l'écoute de l'exigence de l'ensemble des citoyens et non strictement l'écoute d'un groupe ou d'un secteur spécifique. Selon lui, cette consultation aura une influence directe en ce qui a trait au site optimal pour l'implantation du prochain QG.

Monsieur le conseiller Denis Girouard respecte la proposition de madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur le conseiller Marc Bureau ne voit pas de problème avec la modification proposée. Il manque quelques études pour expliquer pourquoi le site Gréber n'était pas retenu dans les analyses présentées par l'administration. Il souhaite que ces études soient déposées afin d'aider les élus à prendre une meilleure décision.

Monsieur le conseiller Mike Duggan appuie l'amendement également. Malheureusement, in ne connaît pas les détails du processus d'approbation. Il croit que c'est une méthode pour échanger des informations sur le projet et non pas une consultation décisionnelle.

Madame la conseillère Anik Des Marais appuie l'amendement proposé par madame Kamanyana. Elle souligne que ce n'est pas un désaveu du travail effectué par les experts de la Ville.

Monsieur le conseiller Steve Moran appuie lui aussi l'amendement proposé. Il mentionne que ce dossier a mal débuté. Il y a une question de crédibilité dans le processus qui a été entaché. On reprend le processus afin d'être dans la bonne voie. Il veut s'assurer de la confiance des citoyens dans la décision et il souhaite que ce processus permette d'arriver à une décision rassembleuse.

Madame la mairesse France Bélisle revient sur la demande de monsieur Bureau d'avoir accès à tous les documents et études disponibles qui concernent le dossier du QG. Elle indique que le Cabinet a fait une demande à l'administration afin de recenser les documents disponibles et de les rendre accessibles lors des consultations publiques.

Suivant les discussions sur l'amendement, monsieur le président Steven Boivin demande si quelqu'un souhaite procéder avec un vote relativement à l'amendement de madame la conseillère Olive Kamananyana. Aucun vote n'est demandé et la résolution est adoptée telle qu'amendée.

36.11 Projet numéro 133084 - Mandater l'administration à entreprendre les démarches pour la transition vers des locaux temporaires pour le Service de police de la Ville de Gatineau

Madame la conseillère Olive Kamanyana, appuyée par madame la conseillère Anik Des Marais propose les amendements suivants au projet de résolution :

- Modifier le quatrième « Considérant » afin qu'il se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT QU'**une présentation a eu lieu le 1^{er} mars dernier au comité plénier et que le conseil a choisi d'abord d'écarter le site Guertin, puis de mettre de l'avant le site du boulevard de la Technologie; »

- Modifier le « Résolu que » afin qu'il se lise comme suit :

« **ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate l'administration à entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires pour préparer la transition vers des locaux temporaires pour le SPVG dont l'élaboration et la présentation du plan de transition au conseil municipal, le tout en fonction de l'échéancier de mars 2026 présenté par le gouvernement du Québec dans le cadre du projet du nouveau centre hospitalier. »

Monsieur le président Steven Boivin demande si quelqu'un souhaite procéder avec le vote. Aucun vote n'est demandé, le projet de résolution est adopté tel qu'amendé.

36.12 Projet numéro 133085 - Mandater l'administration à présenter les coûts inhérents au plan de transition et la source de financement pour le quartier général de police

Madame la conseillère Olive Kamanyana, appuyée par madame la conseillère Anik Des Marais propose l'amendement suivant au projet de résolution :

- Modifier le quatrième « Considérant » afin qu'il se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT QU'**une présentation a eu lieu le 1^{er} mars dernier au comité plénier et que le conseil a choisi d'abord d'écarter le site Guertin, puis de mettre de l'avant le site du boulevard de la Technologie; »

Monsieur le président Steven Boivin demande si quelqu'un souhaite procéder avec le vote. Aucun vote n'est demandé, le projet de résolution est adopté tel qu'amendé.

36.13 Projet numéro 133082 - Mandat au comité exécutif - Recommandation d'un site pour le quartier général de police

Madame la conseillère Olive Kamanyana, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Champagne propose les amendements suivants au projet de résolution :

- Modifier le quatrième « Considérant » afin qu’il se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT QU’**une présentation a eu lieu le 1^{er} mars dernier au comité plénier et que le conseil a choisi d’abord d’écarter le site Guertin, puis de mettre de l’avant le site du boulevard de la Technologie; »

- Modifier le « Résolu que » afin qu’il se lise comme suit :

« **ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate le comité exécutif à présenter au comité plénier les résultats de la consultation publique ainsi qu’une recommandation d’un site permettant d’ériger le quartier général de la police. »

Monsieur le président Steven Boivin demande si quelqu’un souhaite procéder avec le vote. Aucun vote n’est demandé, le projet de résolution est adopté tel qu’amendé.

36.14 Projet numéro 133083 - Autoriser un montant de 1,5 M\$ pour des études d'avant-projet et la consultation publique concernant le quartier général de police

Madame la conseillère Olive Kamanyana, appuyée par madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet propose l’amendement suivant au projet de résolution :

- Modifier le quatrième « Considérant » afin qu’il se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT QU’**une présentation a eu lieu le 1^{er} mars dernier au comité plénier et que le conseil a choisi d’abord d’écarter le site Guertin, puis de mettre de l’avant le site du boulevard de la Technologie; »

Monsieur le président Steven Boivin demande si quelqu’un souhaite procéder avec le vote. Aucun vote n’est demandé, le projet de résolution est adopté tel qu’amendé.

36.15 Projet numéro 133111 - Modification de la résolution numéro CM-2023-162 - Utilisation du surplus libre - Aide financière à la décontamination de terrain pour le projet ACL7044-St-Étienne

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il veut savoir la différence réelle qu’apporte cette de cette modification.

Madame Catherine Marchand mentionne que cette modification touche les frais de gestion et le besoin de clarification sur leur définition. Les coûts supplémentaires de gestion au montant de 800 000 \$, sont principalement composés du coût pour le cautionnement et du coût au niveau comptable étant donné que les vérifications sont différentes. Il est important de clarifier ces éléments pour qu’il n’y ait pas d’imbroglio puisque les travaux ont été effectués et réalisés en partie. Il y a un enjeu quant au paiement de la facture déposée par l’entrepreneur et l’engagement du conseil ne change rien au montant maximal.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne la rapidité d’exécution de l’aide dans ce projet et ce dossier est une démonstration que la Ville est en mesure d’offrir une aide monétaire malgré les obstacles.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que la Ville est en attente du budget du gouvernement du Québec qui nous offrira, elle l’espère, quelques bonnes nouvelles pour faire davantage de logements. Elle indique que l’argent est tout aussi important que la souplesse pour faire des projets de logement.

36.22 Projet numéro 132905 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Direction exécutive et Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Madame la mairesse France Bélisle indique que cette résolution a pour but de bonifier et adjoindre des ressources à madame Andrée Loyer dans le cadre du projet de révision du fonctionnement des comités et commissions. Cette modification offre un appui supplémentaire aux élus et amène à une uniformité et une transversalité qui sont souhaitées entre les comités et commissions.

37.1 Correspondance numéro 133099 - Avis de proposition est donné par la conseillère Olive Kamanyana à la séance du conseil municipal du 21 mars 2023 qu'à la séance du 18 avril 2023 sera déposé un projet de résolution afin de faire une demande de mise sur pied d'une Commission de la sécurité publique qui assurera une vigie sur l'état de situation dans la ville de Gatineau en rapport avec les enjeux relatifs à la sécurité publique

Intervention de madame la conseillère Olive Kamanyana afin d'expliquer son avis de proposition. Elle souhaite qu'un comité de sécurité soit créé avec des partenaires du milieu. Ce comité aura comme mandat de promulguer des conseils et permettre l'accès à l'information nécessaire afin de prendre de bonnes décisions dans ce domaine. L'actuel plan stratégique du SPVG vise à accroître la participation citoyenne et favoriser des communications externes et innovantes.

37.2 Projet numéro 133109 - Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route

Intervention de madame la conseillère Caroline Murray sur son avis de proposition afin qu'il puisse être changé en déclaration afin de procéder avec le vote ce soir. C'est une demande au gouvernement du Québec de fournir à la Ville les moyens de ses ambitions, à la suite d'une mobilisation afin de mettre fin à l'insécurité routière. Cette déclaration n'est pas seulement adoptée par la Ville de Gatineau, mais elle est également présentée dans plusieurs villes du Québec.

La demande de modification de l'avis afin que ce dernier soit plutôt traité comme une déclaration est appuyée par madame la conseillère Isabelle N. Miron.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souhaite savoir quels sont les impacts d'une telle déclaration pour la Ville et si cette dernière implique un engagement financier quelconque.

Madame la conseillère Caroline Murray indique que l'engagement de la Ville se limite à obtenir plus de moyens afin de mettre en œuvre plus d'actions. Il n'y a pas d'analyse supplémentaire à faire par l'administration.

Monsieur Simon Rousseau indique que pour l'instant, il n'a aucune réponse relativement à l'évaluation de l'impact d'une telle déclaration.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que c'est un dossier qui est actuellement discuté à la table de l'UMQ et qui comprend des revendications auprès du gouvernement pour plus de ressources et la mise en place d'un plan. Elle soutient la démarche proposée par madame Murray.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron appuie la proposition de madame Murray afin d'avoir les moyens de nos ambitions. Elle mentionne que cette démarche débute par l'implication des parents près des écoles et que tous ont une responsabilité sur la façon dont il se comporte près des milieux scolaires.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute qu'au-delà des ressources financières, il y a aussi à l'UMQ, des demandes afin d'accroître la fluidité entre les ministères et les municipalités et permettre une flexibilité pour agir plus concrètement sur le territoire.

Monsieur le président Steven Boivin demande si quelqu'un souhaite procéder avec un vote quant au changement de l'avis de proposition en déclaration. Aucun vote n'est demandé, la modification est adoptée à l'unanimité.

39.7 Correspondance numéro 132733 - Rapport annuel 2022 - Fonds de rayonnement

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le Fonds de rayonnement est un incitatif à venir faire des événements dans la Ville de Gatineau. Il constate que seulement 6 000 \$ ont été dépensés en 2022, sur les 100 000\$ prévus. Il se demande s'il y a un problème avec ce Fonds.

Madame la mairesse France Bélisle indique que ce sont des éléments proposés qui passent par le comité exécutif. La réponse est simple, le Grand Rassemblement devait se dérouler en 2022 alors qu'il n'a lieu qu'en 2023.

Monsieur Simon Rousseau prend la parole concernant le dossier du QG. Il souhaite clarifier le mandat qui est donné à l'administration suivant les modifications apportées par madame la conseillère Olive Kamanyana. Il aimerait avoir plus de précision sur ce qui est attendu de la ressource indépendante. Est-ce que cette ressource sera seulement concentrée sur la mise en place de la consultation publique? L'administration doit-elle s'attendre à une expertise externe sur l'ensemble du dossier ou simplement sur la consultation publique?

Madame la conseillère Olive Kamanyana explique que la ressource externe devra mener la consultation publique sur le QG. Elle sera responsable d'exposer les éléments sur lesquels la consultation devra porter, les coûts de renonciation, les emplacements proposés, etc. Il n'est pas nécessaire que la personne externe effectue le travail d'analyse des besoins.

Monsieur le conseiller Steve Moran réitère que la clé de la réussite est la crédibilité du processus. Il est important que l'information mise à la disposition du public soit crédible et que la consultation publique puisse aller chercher l'adhésion de la population. Il est convaincu de l'intégrité de la personne qui sera responsable de la consultation. Une personne externe pourra aller chercher les informations nécessaires et c'est le consultant qui pourra nous dire ce dont nous avons besoin.

Madame la conseillère Olive Kamanyana explique qu'il est question de la démarche et que c'est le consultant externe qui portera le dossier.

Monsieur Simon Rousseau demande plus de détails sur la notion de porteur du dossier évoqué par la conseillère. Selon sa compréhension, ce n'est pas le consultant externe qui porte le dossier du QG, mais ce dernier a seulement le mandat d'encadrer la consultation publique.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne explique que la démarche proposée par madame Kamanyana est une démarche d'accompagnement, cela n'exclut pas l'intervention de l'administration qui demeure responsable du dossier du QG.

Madame la mairesse France Bélisle indique que la démarche de consultation va revenir au conseil municipal pour présentation et que l'administration va revenir dans les meilleurs délais afin de présenter une démarche de consultation élaborée avec un consultant externe.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 15.